



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE

Direction des Services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Affaire suivie par : Dominique BELLIER

Tél : 04.92.36.72.12

Fax : 04.92.31.51.02

Courriel : dominique.bellier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 22 juin 2017

LE PREFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Plan national canicule 2017.

Référence : Circulaire interministérielle du 24 mai 2017 relative au plan national canicule 2017.

Comme les années précédentes, le dispositif de gestion d'une canicule sur le département est reconduit pour la période estivale 2017. Vous trouverez ci-après les principales caractéristiques de ce plan.

De la même manière qu'en 2016, le plan canicule mentionne quatre niveaux, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- **Le niveau 1 « veille saisonnière »**, qui correspond au niveau vert de la carte de vigilance météo, déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.
- **Le niveau 2 « avertissement chaleur »**, répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par l'Agence Régionale de la Santé.
- **Le niveau 3 « alerte canicule »**, répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par le préfet.
- **Le niveau 4 « mobilisation maximale »**, répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre.

Les seuils biométéorologiques restent inchangés pour ce qui concerne le département des Alpes-de-Haute-Provence, à savoir :

- indice biométéorologique minimum (IBMn) : **19°**
- indice biométéorologique maximum (IBMx) : **36°**.

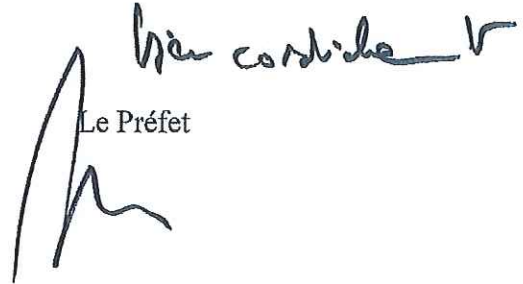
PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

8 RUE DU DOCTEUR ROMIEU 04016 DIGNE LES BAINS CEDEX - Tél. : 04 92 36 72 00 - Fax : 04 92 31 04 32

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Le plan départemental de gestion d'une canicule dans les Alpes-de-Haute-Provence 2017 est accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://alpes-de-haute-provence.gouv.fr> rubrique : politique publique / sécurité et protection des populations / protection civile / les campagnes de prévention.



Le Préfet

Bernard GUERIN